



2022-29

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 18 Mars à 18 heures 45.
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 11/03/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,
Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,
Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC.

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Laetitia PRADINES
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Michel BEGON

OBJET : Etude de faisabilité projet bois énergie

Monsieur le Maire explique que dans le contexte climatique et énergétique actuel, le développement de réseaux de chaleur alimentés en bois-énergie, associés à l'organisation de circuits courts fait figure de levier pertinent pour fournir une chaleur renouvelable et accessible à tous.

Dans le cadre des projets structurants en cours sur la commune : pôle santé, rénovation énergétique du Centre Socio Culturel, aménagement d'une nouvelle mairie..., il serait pertinent de réfléchir à la possibilité d'intégrer ce réseau de chaleur. Pour ce faire, une étude de faisabilité doit être conduite pour définir concrètement la solution bois énergie à retenir et investiguer tous les aspects technique, économique et juridique.

Cette étude devra correspondre au cahier des charges de l'ADEME et pourra bénéficier de 80% de subvention (dans le cadre de l'action d'animation financée par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et la Région AuRA), avec le concours de Fibois AuRA (convention à signer : prise en charge de 100 % de la facture par Fibois AuRA puis refacturation de 20% du montant TTC à la commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le lancement de l'étude de faisabilité permettant de définir la solution bois énergie à retenir dans le cadre des projets structurants de la collectivité, en consultant les bureaux d'étude compétent en la matière, et dans le respect du cahier des charges de l'ADEME ;
- AUTORISE la demande de subvention liée au projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON

